



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, demande à l'État des moyens à la hauteur des enjeux aux côtés des Départements pour la revalorisation des salaires des auxiliaires de vie

Amiens, le jeudi 8 juillet 2021

Le « *Ségur de la santé* » a abouti à des revalorisations salariales pour le secteur médico-social. Pour ne pas peser sur les bénéficiaires des services d'aide et de soins à domicile, les augmentations de salaire des auxiliaires de vie, indispensables au maintien à domicile des séniors, doivent nécessairement être financées par l'État et les Départements.

**Le Conseil départemental de la Somme s'est d'ores et déjà fortement engagé en inscrivant dans son Budget primitif 2021, un million d'euros pour participer au financement de cette mesure.**

De son côté, l'engagement financier de l'État indispensable à la soutenabilité de cette décision, apparaît comme insuffisant à l'échelle nationale.

Stéphane Haussoulier, président du Département, a écrit à Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, pour lui demander une meilleure compensation, par le Gouvernement, des crédits nécessaires pour la mise en œuvre de ces augmentations de salaires.

Pour Stéphane Haussoulier, **« Dès lors que le Gouvernement fait du maintien à domicile une priorité qui devrait être au cœur de la future réforme du grand âge et de l'autonomie, dès lors que le Conseil départemental de la Somme s'engage financièrement, il est légitime de demander un engagement plus important de l'État aux côtés des Départements, déjà fortement engagés pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, afin de financer la revalorisation des carrières que les professionnels de l'aide à domicile méritent ».**

### **Note aux rédactions**

*Courrier de Stéphane Haussoulier à Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé*

### **CONTACT PRESSE**

**Eloïse Devred** - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

[somme.fr/presse](https://www.somme.fr/presse)

**Le Président**

**Monsieur Olivier VERAN**  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75007 PARIS

Amiens, le jeudi 8 juillet 2021

**Objet :** Financement des augmentations de salaire des auxiliaires de vie du secteur de l'aide à domicile

**N/Réf. :** CAB/EA

Monsieur le Ministre,

Par courriers en date du 4 novembre 2020 et du 23 mars 2021, j'ai souhaité appeler votre attention sur la situation de l'ensemble des professionnels du médico-social qui font preuve d'une mobilisation exceptionnelle dans le contexte de la crise sanitaire. En effet, le « Ségur de la santé » a abouti à des revalorisations salariales pour le secteur sanitaire, puis a été élargi progressivement au secteur médico-social, mais dans des conditions encore incertaines et hétérogènes selon le statut de chacun. Or, l'engagement des professionnels est le même qu'ils travaillent dans le secteur public, privé lucratif ou privé non lucratif. Ils méritent tous la même reconnaissance salariale.

Suite aux négociations engagées dans le secteur privé non lucratif, l'agrément de l'avenant 43 à la convention collective nationale de la branche de l'aide à domicile a été publié le 2 juillet dernier. Il permet des augmentations de salaire de 13 % à 15 % pour plus de 200 000 salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du secteur privé non lucratif, applicables dès le 1er octobre 2021.

Si je ne peux que me réjouir de cette avancée historique que le Département de la Somme appelait de ses vœux depuis plusieurs mois, je souhaite, par la présente, vous alerter sur les modalités de mise en œuvre de cette mesure, et plus particulièrement sur le juste engagement financier de l'État et des Départements qui est indispensable à sa soutenabilité.

Pour ne pas peser sur les bénéficiaires des services d'aide et de soins à domicile, les revalorisations salariales des auxiliaires de vie devront nécessairement être financées par l'État et les Départements.

Dans cette perspective, l'article 47 de la Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 du 14 décembre 2020 prévoit que « la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie verse une aide aux départements finançant un dispositif de soutien » aux professionnels des services d'accompagnement et d'aide à domicile ; « cette aide de 200 millions d'euros par an est versée chaque année par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ».

L'Assemblée des Départements de France estime le coût total de la mise en œuvre de l'avenant 43 à près de 600 millions d'euros par an. Si la contribution de l'État ne va pas au-delà des 200 millions par an prévus par la loi de financement de la sécurité sociale, ce sont donc 400 millions d'euros qui seront à prendre en charge tous les ans par les Départements.

Cette nouvelle charge imposée sans concertation avec les collectivités n'apparaît pas soutenable dans un contexte rendu déjà difficile, depuis plusieurs années, par la non-compensation des allocations individuelles de solidarité, et aggravé ces derniers mois par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

Dans le Département de la Somme, l'État n'a compensé en 2020 que 43 % du montant du RSA, de l'APA et de la PCH, laissant 112 millions d'euros intégralement à la charge du Département. Sur la durée d'un mandat, c'est l'équivalent de plus d'un budget entier qu'il va nous falloir financer, sans parler des dépenses de la protection de l'enfance, qui sont également en forte augmentation.

Les Départements ont bien entendu un rôle à jouer dans la revalorisation des carrières du secteur médico-social. Ils ont déjà pris toutes leurs responsabilités ces derniers mois en apportant tout leur soutien aux professionnels de l'enfance, du handicap et du grand âge dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire. Dans la Somme, pour répondre à l'urgence, nous avons décidé, avant même que l'État n'abonde ce dispositif, de verser des primes Covid à près de 4 000 personnels des établissements pour personnes âgées, handicapées et enfance qui relèvent de notre compétence. Les budgets de ces établissements ont également été maintenus en 2020 quelle que soit l'activité réalisée. Il en sera de même en 2021.

Sur la question de la revalorisation des métiers de l'aide à domicile, nous nous engageons fortement. Un million d'euros supplémentaires ont été votés au budget primitif 2021 et des groupes de travail sont en cours avec les services d'aide à domicile et les auxiliaires de vie pour améliorer le bien-être au travail des professionnels. Cependant, cet engagement est nécessairement limité, sur le plan financier, par la capacité du Département à absorber des dépenses nouvelles sans les recettes correspondantes, avec l'objectif d'intérêt général de conserver des taux d'endettement soutenables pour les années à venir.

Aussi ai-je l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous demander solennellement une meilleure compensation par l'État des mesures déjà décidées et, au-delà, la mise en œuvre concrète et rapide, en lien avec les Départements, d'une évolution structurelle du financement de la dépendance attendue depuis de longs mois dans le cadre d'une loi Grand Age sans cesse reportée et d'une 5<sup>e</sup> branche de l'assurance maladie qui reste aujourd'hui sans gouvernance ni financements.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président du Conseil départemental  
de la Somme,

*Bien à vous,*



**Stéphane HAUSSOULIER**

Conseiller départemental du canton  
Abbeville II

Copie à

- Dominique Bussereau, Président de l'Assemblée des Départements de France
- François Sauvadet, Président du groupe DCI à l'ADF

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME**

Hôtel des Feuillants - 53 rue de la République - CS 32615 - 80026 AMIENS Cedex  
Téléphone : 03 22 71 80 80 - [www.somme.fr](http://www.somme.fr)